

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni  
L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 septembre

**Convocations transmises par voie dématérialisée le 5 septembre 2022**

---

Le Comité syndical, convoqué le 12 août 2022, s'est réuni une première fois le 2 septembre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette délibération, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical, de nouveau convoqué le 5 septembre 2022, est réuni une seconde fois le 9 septembre 2022, en visioconférence.

---

**ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE (article L.2121-23)**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Benoist PIERRE, Catherine REYNAUD, Maria LEPINE, Patrick NOGIER.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Jean-François CESSAC, Gérard SERER.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Mesdames et Messieurs Marie-Annette BERGEOT, Alain ESNAULT, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE.

**ETAIENT EXCUSES :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Christian GATARD, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Florent PETIT, Bertrand RITOURET, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Wilfried SCWHARTZ, Alice WANNERROY.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Alain BENARD, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN, Olivier VIEMONT.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Mesdames et Messieurs Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER, Fabien BARREAU, Stéphane DE COLBERT, Isabelle DELACOTE, Jean-Christophe GASSOT, Eric LOIZON, Jean-Michel PAGE.

**POUVOIRS :**

- M. Gilles AUGEREAU donne pouvoir à M. Jean-François CESSAC
- M. Michel GILLOT donne pouvoir à M. Benoist PIERRE

## **22/09/07 – MODIFICATION DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION DU SCOT DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE**

Monsieur Benoist PIERRE, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Tourangelle a été approuvé le 27 septembre 2013. Il est exécutoire depuis le 7 décembre 2013.

Lors du comité syndical du 24 mars 2017, le SMAT a prescrit la mise en révision du Schéma de Cohérence Territoriale suite aux constats du bilan à mi-parcours mais également aux évolutions du paysage institutionnel local.

Conformément à ce prévoit le Code de l'Urbanisme, la mise en révision du SCoT doit faire l'objet d'une concertation. La délibération du 24 mars 2017 prévoyait les éléments suivants :

- Information régulière du public avec possibilité d'interaction à travers la publication d'articles sur le site internet du SMAT dédiés au SCoT, relayés, selon les cas, sur le site internet des EPCI et dans leurs bulletins d'informations.
- Cahier de doléances ouvert au siège du SMAT durant la concertation, avec recueil des courriers et courriels reçus.
- Mise à disposition d'un dossier du SCoT en vigueur avec la présente délibération mis à disposition du public dans chaque siège des EPCI du territoire avec un cahier de doléances pour recueillir ses observations
- Organisation de réunions publiques et de forums-débats pour présenter et échanger sur l'élaboration du projet de territoire
- Restitution des grandes lignes du projet de territoire sous la forme d'un séminaire ouvert au public

Les évolutions normatives récentes (modernisation des SCoT, loi Climat et Résilience) et le format envisagé pour la révision amènent à reconsidérer les modalités de concertation et à proposer un cadre nouveau de participation à destination des citoyens et à l'ensemble des partenaires.

Il convient dès lors de prescrire de nouvelles modalités de concertation pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

Le Comité syndical du SMAT, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 141-1 et suivants relatifs au Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 103-2 et suivants relatifs à la concertation ;
- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle en date du 24 mars 2017 prescrivant la mise en révision du Schéma de Cohérence Territoriale et définissant les modalités de concertation ;
- Vu la modernisation des SCoT définie par les ordonnances de la Loi ELAN du 17 juin 2020 et la promulgation de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 amenant à reconsidérer la méthodologie de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle ;

**DEFINIT** les évolutions des modalités de la concertation répondant aux évolutions récentes en l'organisant de la manière suivante :

- Information régulière du public à travers la publication d'articles sur le site internet du SMAT dédiés au SCoT, avec possibilité d'interaction via un formulaire de contact, relayés, selon les cas, sur le site internet des EPCI et dans leurs bulletins d'informations.
- Cahier de doléances ouvert au siège du SMAT durant la concertation, avec recueil des courriers et courriels reçus.
- Mise à disposition d'un dossier du SCoT en vigueur avec la présente délibération mis à disposition du public dans chaque siège des EPCI du territoire avec un cahier de doléances pour recueillir ses observations.
- Mise en place de groupes partenariaux :
  - Ils sont réunis autour de cinq thématiques (santé, habitat, emploi, nature, mobilité) avec les élus du SMAT et des EPCI, ainsi que des acteurs associatifs, publics et privés.
  - Ils ont pour objectif de travailler sur les cinq thématiques et de fournir le matériau de la révision en produisant des cahiers de la révision.
- L'ouverture d'une scène citoyenne :
  - La révision s'appuie sur un dispositif de prospective territoriale participative, l'objectif étant la production d'un livre blanc sur les modes de vie en 2050, élaboré par un panel de citoyens. Ce livre blanc nourrira les réflexions finales des élus du SMAT sur le contenu du SCoT.
- Réalisation de réunions publiques :
  - Un premier temps à l'issue des groupes partenariaux et de la scène citoyenne, portant sur la présentation des cahiers de la révision et du livre blanc sur les modes de vie en 2050.
  - Un second temps prévoyant la restitution des grandes lignes du projet de territoire sous la forme d'un séminaire ouvert au public.

**AUTORISE** monsieur le Président à engager les démarches et procédures de consultations correspondantes

La secrétaire de séance

Marie-Annette BERGEOT



Le Président,



Benoist PIERRE